

Motion
présentée par les représentants élus des enseignants et des parents d'élèves
du collège Boris Vian de Croix,
au CA du 29 janvier 2018

Nous avons pris connaissance de la DHG (de 613H, dont 579 Heures poste et 34 HSA) prévue pour le collège à la rentrée 2018, qui est insuffisante pour répondre aux besoins de l'établissement et assurer la réussite de tous les élèves.

Les seuils ont été relevés cette année par les services de l'inspection académique, puisque le seuil en 6e est passé de 27,99 à 28,99, et pour les autres niveaux, de 28,99 à 29,99. Ce relèvement permet d'économiser 45 divisions sur l'académie, ce qui correspond à 65 professeurs à temps complet. Cette économie se fait cependant aux dépens des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des professeurs, car le nombre d'élèves par classe augmente.

Or, dans notre établissement qui est classé type 2, il y a pourtant une forte proportion d'élèves issus de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles les moins favorisées : plus de 80% viennent de familles d'employés et artisans, d'ouvriers et inactifs (ce dernier groupe regroupant même 54,6% à lui seul) et non renseignés. Pour ces élèves, plus encore que pour les autres, la question des effectifs est essentielle.

Afin d'assurer des conditions de travail et d'étude pour tous qui soient acceptables, une division supplémentaire en 3e est nécessaire dans notre collège, tout comme une division de 4e était nécessaire l'an dernier : elle a dû être créée en urgence à la rentrée 2017. Nous espérons vivement que les services anticiperont cette fois-ci l'ouverture en 3e à défaut de nous avoir attribué une dotation en conséquence.

Nous constatons, en effet, que la structure prévue est 5 divisions en classe de 3e à la rentrée 2018, alors que nous avons 151 élèves de 4e cette année. De plus, il faut prévoir également de pouvoir asseoir les AVSI et AVSCO (3) qui viennent dans les salles de classe, notamment avec les élèves d'ULIS.

Et nous ne pouvons envisager d'abandonner tous les dispositifs en place dans l'établissement, parfois depuis de nombreuses années, afin d'utiliser les moyens pour ouvrir cette division nécessaire. Nous devrions alors, dans cette éventualité, abandonner ce qui fait pourtant partie des priorités académiques (bilangue, latin et section européenne), mais aussi la possibilité pour les professeurs d'EPS de s'occuper des non-nageurs en 6e à la piscine, les dédoublements nécessaires en sciences expérimentales afin justement de pouvoir expérimenter, ou en français en 6e. Les quelques heures restantes en dehors de tout cela ne permettent pas d'ouvrir une division.

Nous espérons donc qu'une réponse des services de l'inspection académique, déjà sollicités par Mme la principale, nous permettra de pouvoir anticiper l'ouverture de cette division de 3e, avec l'attribution d'une dotation le permettant, en heures poste (les professeurs ayant déjà accepté d'effectuer des heures supplémentaires afin de répartir au mieux la dotation déjà attribuée).